



Transcription de livret de famille

Par **byayou**, le **18/04/2008** à **22:05**

Bonjour, je suis algérienne, durant ma deuxième années de mariage en octobre 2000, on a déposer la demande de transcription du livret de famille a Montpellier, mon marie ayant la double nationalité. en 2001, j'ai eu une fille, et en 2003 on a divorcer, et je vis avec ma fille en algerie, donc je n'ai jamais eu de renseignements sur le livret de famille transcrit. Mon ex mari refuse de me communiquer le moindre renseignement sur ce sujet, et ne me permet pas d'avoir le livret de famille.

après le divorce, qui de nous deux doit garder le livret?

es ce que j'ai le droit d'avoir un duplicata ?

es ce que ma fille peut avoir la double nationalité sachant qu'elle est née en algerie?

si oui, a qui je doit m'adresser?

sachez, que je me met a votre entière disposition pour plus de détailles, merci